

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 02 MARS 2023

**Etaient présents :** GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Etaient absent(s) excusé(s) et représenté(s) :** Madame LEBouc Nathalie (pouvoir à Monsieur MERLINO Bernard), Madame BONETY Myriam (pouvoir à Monsieur GOUIRAND Alain), Monsieur CALAC Jean-Baptiste (pouvoir à Madame EYMARD Laurence), Madame LEMEUR Sabrina (pouvoir à Madame MISTRE Suzie), Madame FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Madame RODRIGUEZ Marielle).

Absent excusé : Monsieur NOUVEL Yannick

Absente : Madame BLANC Chantal

**Secrétaire de séance :** Monsieur MERLINO Bernard

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

**1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023,**

**2 – BP 2023 : Vote des subventions accordées aux associations,**

**3 – Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2023.**

### Questions diverses

---

#### 1 – Approbation du Procès-Verbal du 13 février 2023

Lecture du PV du 13 février 2023.

**L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 13 février 2023.**

#### 2 – BP 2023 : Vote des subventions accordées aux associations

Monsieur Le Maire présente les dossiers de demande de subventions des associations de la commune et extérieures à la commune. Il rappelle que l'octroi d'une subvention est soumis au dépôt d'un dossier comprenant plusieurs documents (statut, budget prévisionnel, cerfa, ...).

La commission « Associations » s'est réunie le 27 février 2023 pour statuer sur ces demandes, voici leurs propositions :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTIONS 2023 sollicitées	SUBVENTIONS 2023 Votées par la Commission
Association du 3 <sup>ème</sup> âge	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Amicale laïque	800.00 €	800.00 €	800.00 €
Convivialité et culture	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Comité des fêtes	5 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Assoc. Les amis du Temple Motassin	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Assoc. Gymnastique volontaire	100.00 €	300.00 €	300.00 €
Société de chasse	100.00 €	<i>Dossier non transmis</i>	0.00 €
Coopérative scolaire	<i>Subvention 2022 non sollicitée</i>	/	5 000.00 €
Le chant des Vaucèdes	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Association l'Aglandau	100.00 €	200.00 €	100.00 €
Tous en yoga	0.00 €	0	0.00 €
L'instant yoga	0.00 €	0	0.00 €
Sofit	0.00 €	<i>Dossier non transmis</i>	0.00 €
Le Mottager	0.00 €	100.00 €	0.00 €
L'écharpe d'Iris	0.00 €	0	0.00 €

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTION 2023 Sollicitée	SUBVENTIONS 2023 Votées par la Commission
Association les restaurants du cœur	0	500.00 €	0.00 €
Ass. Départementale feux de forêt	0 €	424.00 €	0.00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	0	<i>Pas de demande</i>	0.00 €
Solidarité paysanne	0	<i>Demande non précisée</i>	0.00 €
Groupement des oléiculteurs		<i>Pas de demande</i>	0.00 €
Clic Soleil 'Age	150.00 €	150.00 €	100.00 €
Fondation du patrimoine	120.00 €	200.00 €	200.00 €
Arts et Loisirs	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	0.00 €
G.D.A.	100.00 €	<i>Pas de demande</i>	0.00 €
Assoc. La Sauvi	100.00 €	200.00 €	100.00 €
Maison familiale rurale	0	<i>L'organisme a cessé ses activités</i>	0.00 €
Assoc. Française des sclérosés en plaques	0	<i>Demande non précisée</i>	0.00 €
Communes forestières de Vaucluse	0	400.00 €	0.00 €

M. FRANC précise que la coopérative scolaire n'a pas demandé un montant précis pour sa subvention, mais a laissé le Conseil Municipal estimer la participation de la commune au vu des deux projets scolaires, à savoir :

- Classes GS/CP et CP/CE1, soit 50 élèves, départ en classe découverte « NATURE ET ASTRONOMIE » à Saint-Michel-l'Observatoire durant 5 jours, coût du projet = 15 740.00 €.
- Classes CE2/CM1 et CM1/CM2, soit 50 élèves, départ PARIS, visite de musées, 3 jours et 2 nuits, coût du projet = 162.00 €/personne.

La subvention demandée par l'association « Le Mottager » est refusée, car l'assemblée estime que cette association bénéficie d'une disposition gratuite des terrains pour la culture de leur potager ainsi que l'abonnement du compteur de l'eau, financé par la commune.

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** les propositions de la commission « Associations » et **VOTE** les subventions au Budget Primitif 2023.

### 3 – Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2023.

Monsieur Le Maire explique que pour financer les travaux de sécurisation de la traversée du village, il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023. Sachant que le coût réel total du projet coûtera environ 472 942.95 € HT, le montant de la subvention sollicitée pourrait être de 200 000.00 €.

L'assemblée à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter le concours financier de la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de la DETR 2023 à hauteur de 200 000.00 €.

#### Questions diverses

- Projet CABADONS : Madame EYMARD sollicite que ce projet évoqué il y a quelques temps soit réactualisé et que chacun réfléchisse à l'endroit idéal pour son implantation.

**Questions diverses de l'opposition**  
NEANT

Fin de la séance : 19 H 30

Le Maire,  
A. GOIRAND

Le Secrétaire de Séance,  
B. MERLINO